

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **9 juillet 2024**, à **15h30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau et messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Liette Quenneville est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture des soumissions AOP 2024-01 TP – Fabrication de granulats
4. Adjudication du contrat AOP 2024-01 TP – Fabrication de granulats
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

2024-07-20971

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 15h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-07-20972

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ouverture des soumissions AOP 2024-01 TP – Fabrication de granulats

2024-07-20973

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions AOP 2024-01 TP - Fabrication de granulats;

CONSIDÉRANT QUE le 27 juin 2024, sept (7) soumissionnaires ont déposé leur offre pour la fabrication de granulats dont les prix globaux sont respectivement de

- **Construction FGK Inc. : 271 915,88 \$, taxes incluses**
- **Les Bois Ronds Inc. : 287 581,22 \$, taxes incluses**
- **Groupe Lapalme Inc. : 709 108,31 \$, taxes incluses**
- **Tronçonnage Gagnon : 298 791,28 \$, taxes incluses**
- **Excavation R.B. Gauthier Inc. : 316 353,71 \$, taxes incluses**
- **Excavation L. Martel Inc. : 340 469,72 \$, taxes incluses**
- **Les Pavages Lafleur & Fils Inc. : 297 986,46 \$, taxes incluses**

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions conformes et la recommandation de retenir le plus bas soumissionnaire selon les critères d'évaluation, soit Construction FGK Inc. au montant de 271 915,88 \$ taxes incluses;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation résultant de l'analyse à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction FGK Inc. au montant de 271 915,88 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adjudication du contrat AOP 2024-01 TP – Fabrication de granulats

2024-07-20974

CONSIDÉRANT QUE le 27 juin 2024 à 11 h 05, la responsable de l'appel d'offre AOP 2024-01 TP - Fabrication de granulats, Mme Liette Quenneville, procédait à l'ouverture des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par Mme Liette Quenneville aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'avère être Construction FGK Inc. au montant de 271 915,88 \$ taxes incluses;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil retient l'offre de Construction FGK Inc. au montant de 271 915,88 \$ taxes incluses;

QUE les documents d'appel d'offres AOP 2024-01 TP - Fabrication de granulats, la soumission déposée ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

QUE la dépense n'affecte pas le budget d'opération puisqu'elle sera mise en inventaire;

QUE les membres du conseil autorisent le paiement des factures liées au projet de fabrication de granulats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. Levée de la séance

2024-07-20975

IL EST RÉSOLU

QUE la séance est levée à 15H33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière très.